



**ORIENTATION 1 – LA CONSOLIDATION DES MÉCANISMES DE GOUVERNANCE**

Objectifs spécifiques	Actions	Livrables ou résultats attendus
1.1 Systématiser le <b>processus d'arrimage</b> entre le PNSP <sup>1</sup> et les cadres structurants ministériels et gouvernementaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une veille, de façon régulière, des politiques, des stratégies, des plans d'action, des initiatives et des projets en cours ou à venir dans le secteur de la santé et des services sociaux et dans les autres secteurs d'activité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outil de veille des cadres structurants en cours ou à venir</li> <li>Modes de partage de l'information et liens d'arrimage établis</li> </ul>
1.2 Suivre efficacement l' <b>allocation des ressources</b> dans le programme-services Santé publique et l' <b>implantation des services</b> du PNSP dans les CISSS et les CIUSSS <sup>2</sup> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser les centres d'activités de santé publique, en collaboration avec la Direction de la gestion financière – réseau du Ministère.</li> <li>Effectuer un suivi budgétaire continu et une analyse stratégique des enjeux associés.</li> <li>Soutenir les établissements dans le suivi des ressources humaines et financières allouées à l'offre de services du PNSP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centres d'activités de santé publique révisés en fonction des services du PNSP</li> <li>Outil de suivi budgétaire continu fondé sur le contour financier du programme-services Santé publique</li> <li>Portrait des ressources humaines et financières en santé publique</li> <li>Coûts normés mis à jour en fonction des services du PNSP et du contexte de sa mise en œuvre</li> <li>Indicateur de besoins révisé en fonction des services du PNSP et du contexte de sa mise en œuvre</li> </ul>
1.3 Signifier des <b>attentes claires</b> au regard de la mise en œuvre du PNSP.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convenir des priorités à inscrire dans les ententes de gestion et d'imputabilité conclues entre le Ministère et les établissements, en collaboration avec la Direction des ententes de gestion et d'imputabilité et des relations institutionnelles du Ministère.</li> <li>Soutenir la conclusion d'ententes comprenant des cibles et tenant compte des liens hiérarchiques et fonctionnels établis à l'intérieur des établissements du territoire et entre ces établissements, le cas échéant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanisme plus officiel et systématique d'établissement des priorités</li> <li>Balises pour l'élaboration des ententes</li> </ul>
1.4 Moderniser les <b>mécanismes de coordination et de concertation</b> en santé publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter les mécanismes de coordination et de concertation au contexte de mise en œuvre du PNSP.</li> <li>Planifier de façon concertée la mise en œuvre du PNSP dans le cadre de ces mécanismes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution des tables de concertation nationale</li> <li>Balises pour la définition de la composition, des mandats et des modes de fonctionnement</li> <li>Planification du travail des tables harmonisée avec le PNSP</li> </ul>
1.5 Optimiser le <b>partage des rôles et des responsabilités</b> des acteurs de santé publique aux différents paliers de gouverne dans certains champs d'action.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener des réflexions stratégiques au regard des trois champs d'action priorités dans le cadre de l'exercice d'optimisation en santé publique, à savoir la surveillance de l'état de santé, la prévention clinique et la communication en santé publique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des groupes de travail et mise en œuvre des recommandations</li> </ul>
1.6 Consolider les <b>ententes de partenariat</b> en soutien à la mise en œuvre du PNSP.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planifier de façon concertée le soutien, sur le plan de l'expertise, à la mise en œuvre du PNSP dans le cadre d'ententes avec les principaux partenaires, notamment l'Institut national de santé publique du Québec, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux et l'Institut de la statistique du Québec.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ententes de partenariat et planification du travail harmonisées avec le PNSP</li> </ul>

**ORIENTATION 2 – LA MOBILISATION DES ACTEURS DISPOSANT DE LEVIERS POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DE LA POPULATION ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ**

Objectifs spécifiques	Actions	Livrables ou résultats attendus
2.1 <b>Opérationnaliser</b> efficacement les services du PNSP.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les actions à réaliser pour implanter les services, le partage des rôles et des responsabilités des acteurs concernés, les cibles et les livrables associés.</li> <li>Planifier la production et la mise à jour des documents associés au PNSP (stratégies, cadres de référence, guides de pratique, lignes directrices, etc.) et assurer la cohérence dans leur mise en œuvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plans d'action thématiques tripartites associés à chacun des axes du PNSP</li> <li>Exercice unifié de planification des documents associés au PNSP</li> </ul>
2.2 Renforcer le <b>rôle du PNSP</b> en tant que cadre structurant l'action du réseau de la santé et des services sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se doter d'outils de communication qui permettent de présenter le PNSP et d'échanger sur le sens de l'action de santé publique, dans une perspective de complémentarité et de cohérence de l'ensemble des services des CISSS et des CIUSSS et en accord avec la responsabilité populationnelle.</li> <li>Inscrire, de façon régulière, des points d'échange avec les dirigeants du Ministère et des établissements lors des rencontres du Comité de direction du Ministère et du Comité de gestion du réseau pour discuter de l'action de santé publique, de son contexte, de ses enjeux et de ses défis, en vue de favoriser une compréhension commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentations synthétiques ou autres outils de communication utilisés par les autorités de santé publique dans leurs échanges avec les dirigeants du Ministère et des établissements</li> </ul>
2.3 Renforcer et soutenir l' <b>action intersectorielle</b> favorable à la santé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer aux travaux menés dans d'autres secteurs d'activité afin de favoriser une meilleure prise en compte de la santé dans les décisions et les actions des partenaires, aux différents paliers de gouverne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de soutien à l'action intersectorielle favorable à la santé et plan d'action associé</li> <li>Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de plans d'action, d'initiatives et de projets</li> <li>Mise en place d'approches d'intervention intégrées, en collaboration avec des partenaires d'autres secteurs d'activité</li> <li>Ententes de partenariat</li> </ul>

1. Programme national de santé publique, adopté par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

2. Certaines organisations ne sont pas visées par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales. Il s'agit du Centre local de services communautaires Naskapi (région de la Côte-Nord), du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (région du Nord-du-Québec), de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (région du Nunavik), du Centre de santé Inuulitsivik (région du Nunavik), du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava (région du Nunavik) et du Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (région des Terres-Cries-de-la-Baie-James). Afin de faciliter la lecture du présent document, ces organisations ne sont pas désignées ainsi explicitement chaque fois qu'elles sont visées; elles sont considérées comme étant incluses dans les désignations « centres intégrés de santé et de services sociaux ou CISSS » et « centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux ou CIUSSS ».



**ORIENTATION 3 – L'ADAPTATION DES APPROCHES D'INTERVENTION**

Objectifs spécifiques	Actions	Livrables ou résultats attendus
3.1 <b>Moduler</b> les services du PNSP, dans leur mise en œuvre, en fonction des <b>réalités</b> et des <b>besoins</b> de la population des territoires desservis.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser la participation des partenaires territoriaux, des communautés et des groupes de la population à la détermination des besoins et à la planification des modes de dispensation des services, tout en s'appuyant sur les données de surveillance.</li> <li>Suivre et soutenir l'émergence d'initiatives prometteuses en matière d'adaptation des services en vue d'améliorer la santé de la population des territoires desservis, de populations vulnérables ou de groupes ayant des besoins spécifiques.</li> <li>Mettre à profit les sources d'information et les expériences qui soutiennent l'adaptation des approches d'intervention.</li> <li>Se doter de balises et d'outils pour soutenir l'adaptation des pratiques professionnelles aux divers niveaux de connaissances et de compétences des personnes au regard de la santé, en considérant les conditions organisationnelles qui la rendent possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plans d'action régionaux de santé publique adaptés aux contextes et aux particularités des territoires desservis</li> <li>Outil de veille des initiatives prometteuses</li> <li>Évaluation d'initiatives prometteuses, le cas échéant</li> <li>Activités de transfert des connaissances</li> <li>Communautés de pratique à différents paliers de gouverne</li> <li>Balises et outils pour soutenir la prise en compte des niveaux de littératie en santé dans les pratiques professionnelles ainsi que dans la planification et l'organisation des services</li> </ul>
3.2 Agir en fonction des <b>enjeux transversaux du PNSP</b> dans la pratique, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>les inégalités sociales de santé, y compris les réalités et les besoins des populations autochtones;</li> <li>le contexte démographique;</li> <li>les changements climatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter une vision commune de la situation actuelle et projetée ainsi que des efforts à déployer au regard de ces enjeux</li> <li>Se doter, de façon prioritaire, de balises et d'outils pour promouvoir l'équité et chercher à réduire les écarts, en matière de santé, entre les groupes de la population.</li> <li>Suivre l'évolution de ces enjeux et les effets sur la santé de la population, dans le contexte québécois, en analysant et en collectant, au besoin, des données de surveillance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux tripartites et production de documents associés, le cas échéant</li> <li>Balises et outils pour soutenir la prise en compte des inégalités sociales de santé dans les pratiques professionnelles ainsi que dans la planification et l'organisation des services</li> <li>Stratégie et indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales en matière de santé</li> <li>Portraits de santé thématiques</li> </ul>

**ORIENTATION 4 – L'AMÉLIORATION CONTINUE DE L'ACTION DE SANTÉ PUBLIQUE**

Objectifs spécifiques	Actions	Livrables ou résultats attendus
4.1 Poursuivre la démarche visant à <b>apprécier la performance</b> de l'action de santé publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'évaluation axée sur l'appréciation de la performance de l'action de santé publique.</li> <li>Se doter d'indicateurs de performance en fonction du PNSP, en collaboration avec la Direction de la gestion intégrée de l'information et de la performance du Ministère.</li> <li>Produire des analyses de performance selon les dimensions et les indicateurs retenus, dans une perspective d'utilisation des résultats pour soutenir la planification et la prise de décision et assurer l'évolution de l'action de santé publique.</li> <li>Évaluer la pertinence d'utiliser les résultats associés aux normes sur les services de santé publique d'Agrément Canada à des fins d'appréciation de la performance de l'action de santé publique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie d'évaluation du PNSP</li> <li>Tableau de bord annuel sur l'appréciation de la performance de l'action de santé publique</li> <li>Rapport périodique sur l'appréciation de la performance de l'action de santé publique</li> <li>Analyse globale des résultats issus de la démarche d'agrément réalisée dans les CISSS et les CIUSSS, le cas échéant</li> </ul>
4.2 Soutenir le développement des <b>compétences transversales</b> des acteurs de santé publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer les besoins et l'offre en matière de développement des compétences transversales en santé publique, en collaboration avec la Direction de la planification de la main-d'œuvre salariée et médicale et du soutien au changement du Ministère.</li> <li>Valoriser la collaboration des équipes de santé publique dans les organisations et entre les paliers de gouverne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de développement des compétences en santé publique</li> <li>Dispositif d'intégration et d'orientation du nouveau personnel de santé publique mis à jour, y compris le Programme de sensibilisation en santé publique</li> <li>Communautés de pratique à différents paliers de gouverne</li> </ul>
4.3 Soutenir le développement des <b>compétences spécifiques</b> des acteurs de santé publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer les besoins et l'offre en matière de développement des compétences spécifiques en santé publique, en collaboration avec la Direction de la planification de la main-d'œuvre salariée et médicale et du soutien au changement du Ministère.</li> <li>Valoriser la collaboration des équipes de santé publique dans les organisations et entre les paliers de gouverne.</li> <li>Élaborer et mettre à jour des recommandations afin de guider les pratiques professionnelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de développement des compétences en santé publique</li> <li>Référentiels de compétences en santé publique mis à jour</li> <li>Communautés de pratique à différents paliers de gouverne</li> <li>Guides de pratique</li> <li>Lignes directrices</li> </ul>
4.4 Soutenir la <b>recherche</b> et l' <b>innovation</b> en santé publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renouveler la Stratégie pour le développement de la recherche en santé publique, en collaboration avec la Direction de la recherche, de l'innovation et du transfert des connaissances du Ministère.</li> <li>Soutenir la réalisation de projets de recherche et de synthèses de connaissances en fonction des priorités de recherche et en collaboration avec les parties prenantes, puis assurer la diffusion et la mise à profit des résultats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie pour le développement de la recherche en santé publique renouvelée (priorités de recherche)</li> <li>Projets de recherche et synthèses de connaissances</li> <li>Activités de transfert des connaissances</li> </ul>